



expulsion d'un roumain en règle

Par **tathou**, le **26/06/2009** à **01:05**

bonjours,

Un employé de mon père (exploitant d'une entreprise de maçonnerie) sous contrat de travail cdd ayant été embauché par la procédure légale (ANPE, inspection du travail, visite et approbation ANAEM) déclaré a l'URSSAF, ASEDIC, PROBTP et CONGES PAYES, dont la carte de séjour a été renouvelé cet hiver, va être expulsé demain vendredi 26 juin 2009 par la police des frontière d'Ajaccio.

Cela est il légale ? et, avons-nous le droit de contester cette expulsion qui me semble pour ma part injustifiée.

Merci d'avance pour votre réponse, sincères salutations.